21

GRENOBLE **Verdun-Préfecture**
GIÈRES **Le Japin**

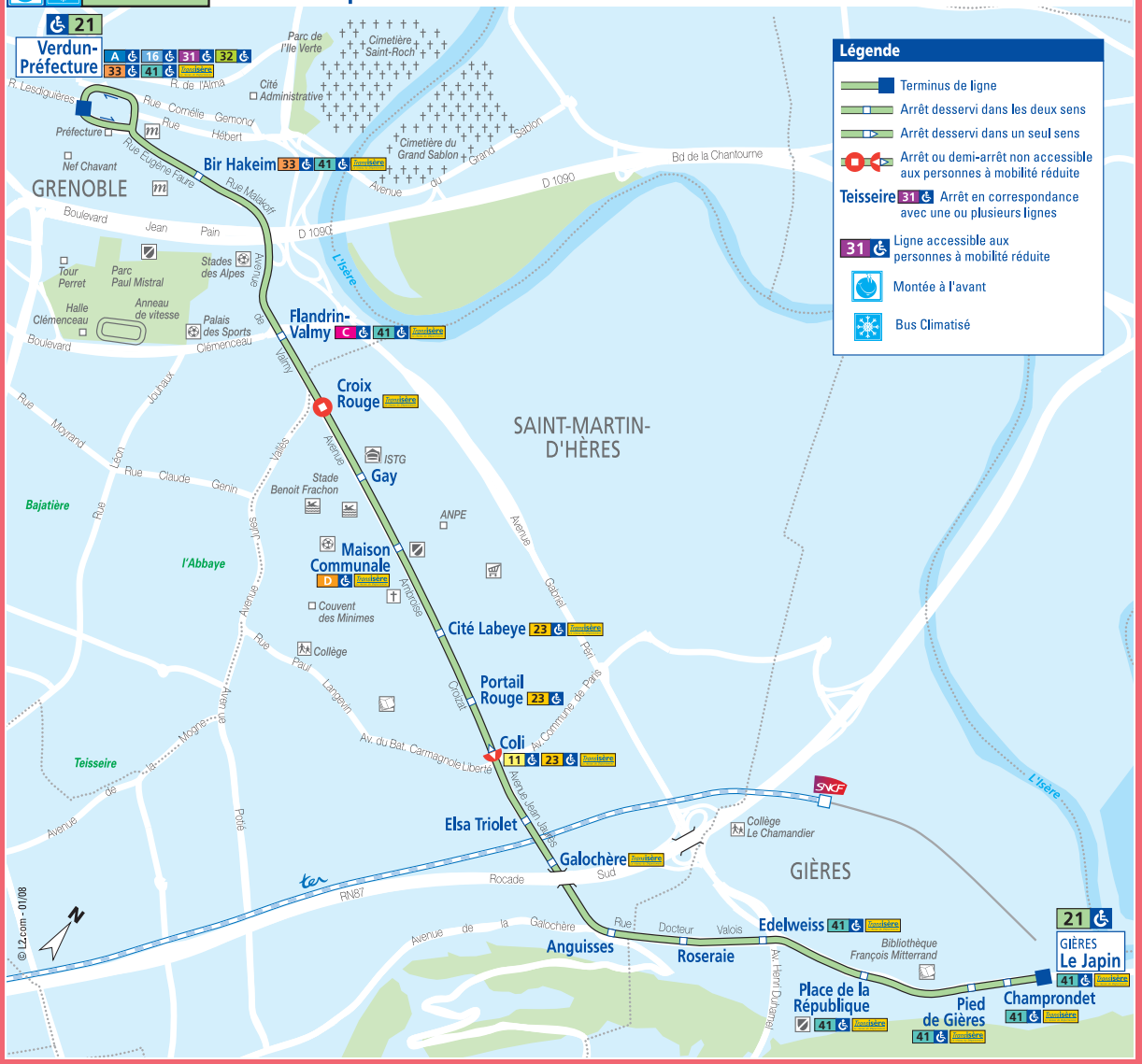

23

SAINT-MARTIN-D'HÈRES **Neyrpic-Belledonne** - GRENOBLE **Grand'place** SEYSSINS **Le Prisme**

Légende

- Terminus de ligne
- Arrêt desservi dans les deux sens
- Arrêt desservi dans un seul sens
- Arrêt ou demi-arrêt non accessible aux personnes à mobilité réduite
- Teisseire 31 — Arrêt en correspondance avec une ou plusieurs lignes
- 31 — Ligne accessible aux personnes à mobilité réduite
- Montée par l'avant
- Parking Relais
- Bus Climatisé
- Agence Commerciale TAG
- Arrêt en cours d'aménagement

23 SAINT-MARTIN-D'HÈRES Neyrpic-Belledonne — C D 26 41

SAINT-MARTIN-D'HÈRES

Cité Labeye 21 — Portail Rouge 21 — Coli 11 21 — Pierre Courtade 11 — Rocheplane 11 — Henri Wallon 11 — Pablo Neruda 11 — Étienne Grappe D 11 33 — 8 Mai 1945 — Zella Melhis — Chopin — Le Marais 34 — La Châtelière — Les Écoles — Raymond Chanas 12 32 — 23 Grand'place A 13 26 32

ISTG — ANPE — Stade B. Frachon — Palais des Sports — Parc Paul Mistral — Tour Perret — Anneau de vitesse — Halle Clémenceau — Couvent des Minimes — Collège — Av. du Bat. Carmagnole Liberté — ESTI — l'Abbaye — Bajatière — Malherbe — Villeneuve — Pompiers — Collège H. Wallon — Pablo Neruda Henri Fabre — Stade H. Maurice (Sand) — Stade H. Maurice (Mogne) — Parc Villeneuve — Gymnase la Rampe — Collège Olympique — Village Olympique — Clinique du Mail — IMT — École d'Architecture — Z.A. Belledonne — Site d'Eybens — Patinoire Polesud — Le Stratège — Tram

GRENOBLE — EYBENS — ÉCHIROLLES — SEYSSINS

Mas des Îles C — Allobroges — Cité P. Mistral — Stade J. Beauvallet — Tennis — Parc des Champs-Élysées

23 SEYSSINS Le Prisme C 51 58 — Seyssins-Rondeau — Le Rondeau 1 17

Albert Reynier 1 17 32 EXPRESS — Verlaine 16 32 — Maison des Anciens 18 32 — Edmond Esmonin 13 18 32 — 31 Général de Gaulle

Alliés Alpins — Parc Georges Pompidou — Stade J. Beauvallet — Le Drac — Tram

© L2.com - 01/08

26

FONTAINE **Place du Néron** - GRENOBLE **Grand'place**
GIÈRES **Universités-Biologie**

30

SAINT-ÉGRÈVE Gare - SAINT-ÉGRÈVE Cap des H'
GRENOBLE Gare Europole

31 MEYLAN Maupertuis / EYBENS Le Verderet

Noctibus N4 GRENOBLE Victor Hugo / EYBENS Le Verderet

La ligne Noctibus N4 circule sur cet itinéraire en tre les arrêts Odyssée et Eybens Le Verderet

32

MEYLAN Lycée du Grésivaudan - CORENC Montfleury
EYBENS Maisons Neuves

Correspondances Tram/Bus centre ville

Docteur Martin : 3 13 16 31 33 34 41 6020 Touristère

Verdun-Préfecture : A 16 21 31 33 41 Touristère

LA TRONCHE
CORENC
MEYLAN
SAINT-MARTIN-D'HÈRES
GRENOBLE
EYBENS

Hauts de Meylan
Les Oiseaux
La Foy
Les Mûriers
Buclos
Montfleury
Les Hautins
Eygala
Corenc Mairie
Croix de Montfleury
Jules Rey
Grande Tronche
Bastille
Petite Tronche
Octroi
Hôpital Nord-La Tronche
Saint-Laurent
Xavier Jouvin
Notre-Dame Musée
Hôtel de Police
Saint-Roch
Mutualité
*Verdun-Préfecture
*Docteur Martin
Chorier-Condorcet
Saint-Bruno
Condorcet
Champollion
Championnet
Alembert
Abbé Grégoire
Vallier-Docteur Calmette
Champs-Élysées
Salengro
Anatole France
Henri Dunant
Docteur Schweitzer
Albert Thomas
Cité P. Mistral
Cité Paul Mistral
Albert Réynier
Bachelard
Verlaine
Le Rondeau
Maison des Anciens
Edmond Esmonin
Grand' place
Place des Géants
Raymond Chanas
Les Saules
Maisons Neuves
Pont de la Citadelle
Musée de Grenoble
Cimetière Saint-Roch
Cimetière du Grand Sablon
Stade S. Allende
Parc de l'Île d'Amour
Domaine Universitaire
Parc P. Mistral
Parc Georges Pompidou
Parc des Champs-Élysées
Bibliothèque P. Neruda
Bibliothèque A. Malraux
Site d'Eybens
Alpexpo
Le Summum
Patinoire
Alpes Congrès
Piscine J. Bron
Piscine des Dauphins
Gymnase la Rampe
Collège Olympique
Clinique du Mail
Clinique Mutualiste
Clinique des Alpes
Collège Ampère
Lycée J. Vaucanson
Stade Bachelard
Parc des Champs-Élysées
Coll. J. Flandrin
Coll. Les Saules
Coll.: J. Vilar
Z.A. Belledonne
Pré Nouveau
Les Eaux Claires
Village Olympique
Beauvert
Villeneuve
l'Aigle
l'Île Verte
Le Drac
L'Isère
Le Rondeau
Les Hauts de Corenc
Les Hauts de Meylan
Meylan
Navette La Traverse
Tag
SNCF
A480
A41
A48
N87

Légende

- Terminus de ligne
- Arrêt desservi dans les deux sens
- Arrêt desservi dans un seul sens
- Terminus, arrêt ou demi-arrêt non accessible aux personnes à mobilité réduite
- St-Roch 31 : Arrêt en correspondance avec une ou plusieurs lignes
- 31 : Ligne accessible aux personnes à mobilité réduite
- Montée à l'avant
- P+R : Parking Relais
- Bus Climatisé
- Agence Commerciale TAG
- Arrêt en cours d'aménagement

© L2.com - 01/08

33

GRENOBLE **Petite Esplanade**
SAINT-MARTIN-D'HÈRES **Les Alloves** - SAINT-MARTIN-D'HÈRES **Le Carina**

Noctibus **N4**

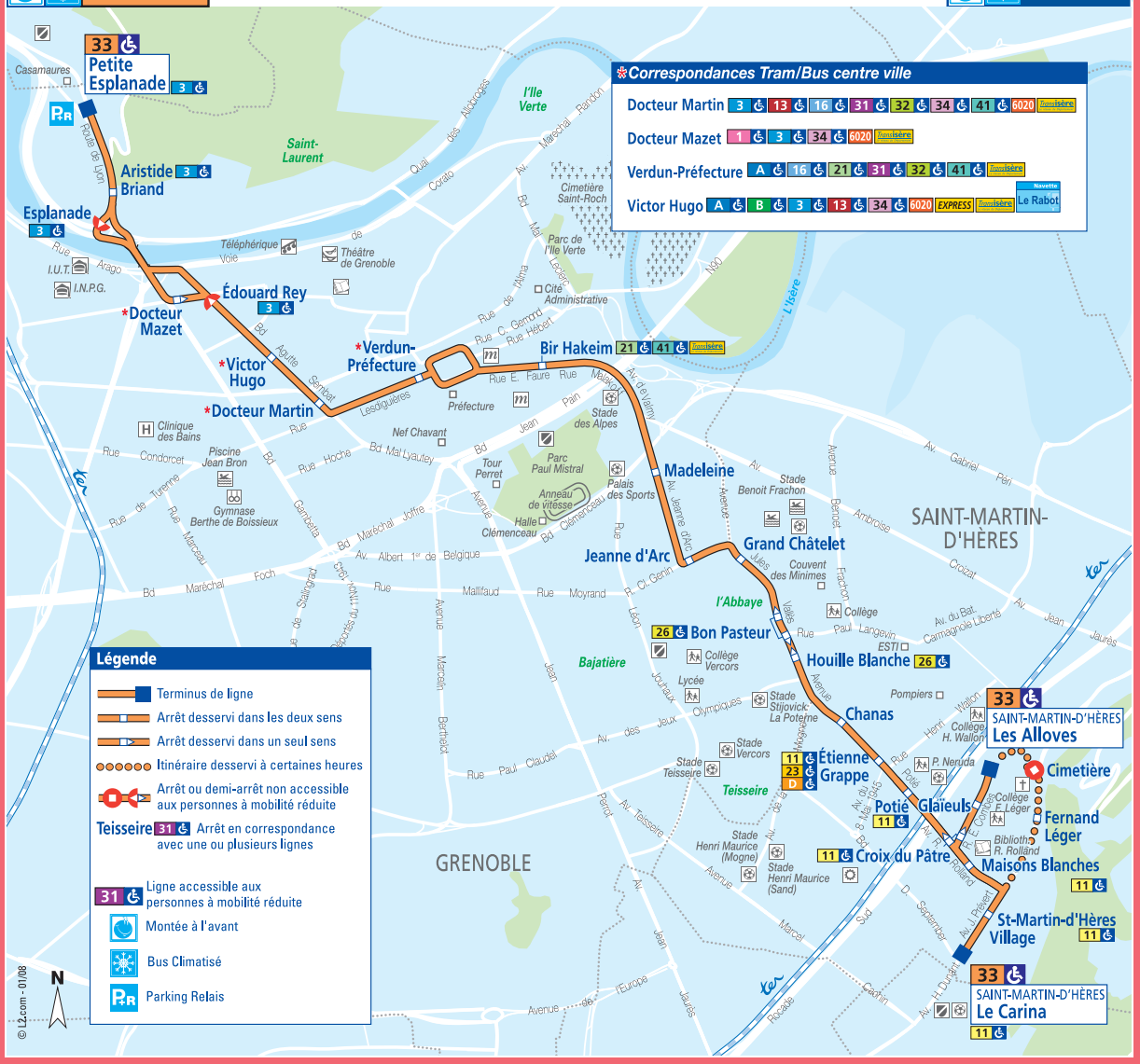

La ligne Noctibus N4 circule sur cet itinéraire en tre les arrêts Dr Martin et Chanas

34

SASSENAGE Château - GRENOBLE Polygone Scientifique
POISAT Prémol

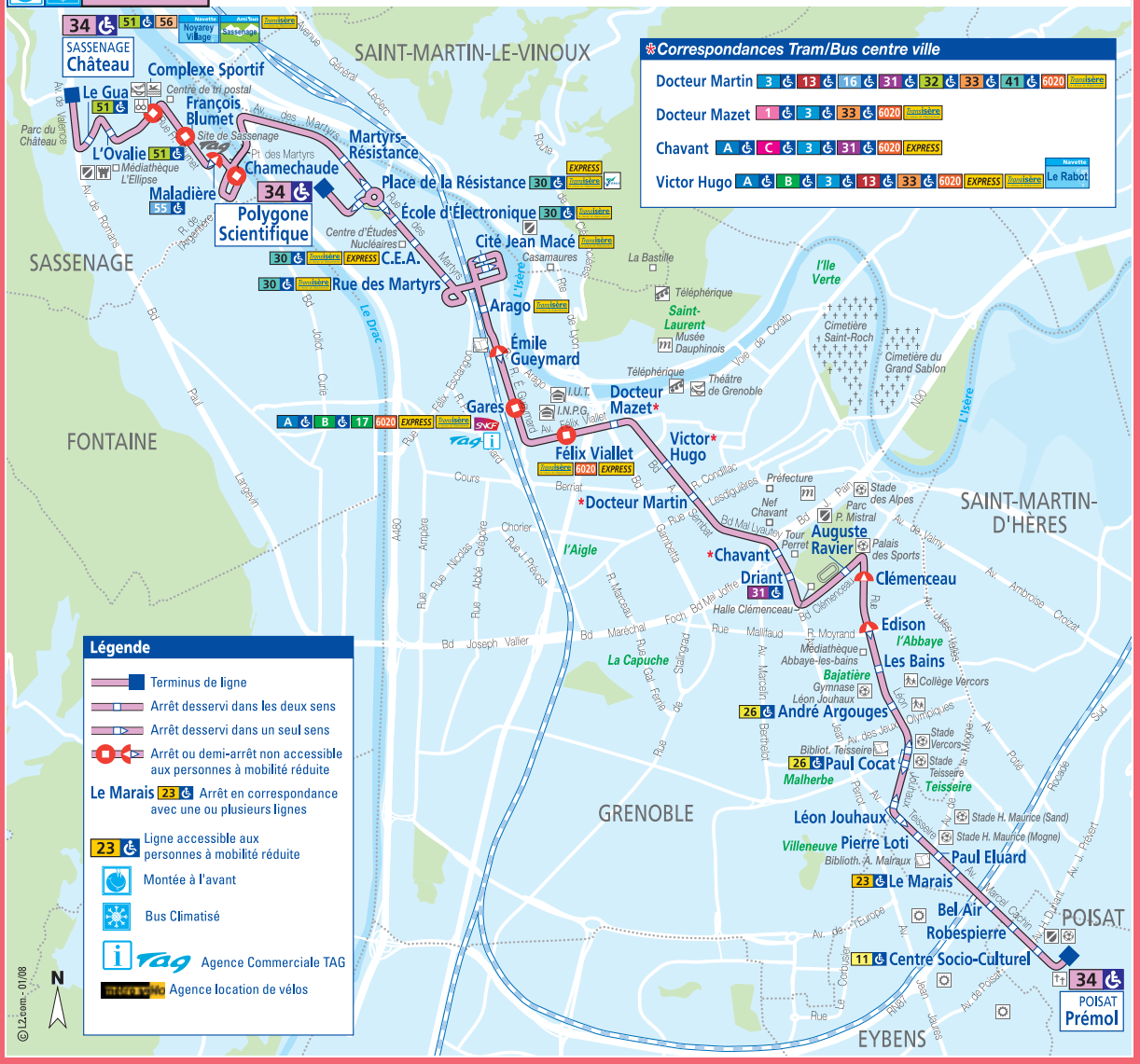

41

GRENOBLE **Docteur Martin**
DOMÈNE **Chenevières** - DOMÈNE **Les Arnauds**

Légende

- Terminus de ligne
- Arrêt desservi dans les deux sens
- Arrêt desservi dans un seul sens
- Arrêt ou demi-arrêt non accessible aux personnes à mobilité réduite
- Teisseire 31 Arrêt en correspondance avec une ou plusieurs lignes
- 31 Ligne accessible aux personnes à mobilité réduite
- Montée à l'avant
- Bus Climatisé
- P+R Parking Relais

Correspondances Tram/Bus

- Docteur Martin: 3, 13, 16, 31, 32, 33, 34, 6020, Flexibus
- Verdun-Préfecture: A, 16, 21, 31, 32, 33, Flexibus
- Bir Hakeim: 21, 33, Flexibus
- Neypic-Belledonne: C, D, 23, 26, Flexibus

41 DOMÈNE **Les Arnauds** — Flexibus EXPRESS

Les Vernes — René Cassin — Le Prieuré LEP — Domène Mairie — Flexibus EXPRESS

41 DOMÈNE **Chenevières** — Flexibus

Coubertin — L'Oratoire — Flexibus

DOMÈNE

Les Mortes — Flexibus

Les Rivets — Flexibus

La Briot — Flexibus

Le Bourg — Flexibus

La Perrière — Flexibus

MURIANETTE

Le Japin 21 — Flexibus

Champrondet 21 — Flexibus

Pied de Gières 21 — Flexibus

Place de la République 21 — Flexibus

Edelweiss 21 — Flexibus

Le Sonnant

Porte du Grésivaudan

Champ Roman 11, 26

Neyrpic-Belledonne*

Clinique Belledonne 26

Péri-Brossolette C

Flandrin-Valmy C, 21 — Flexibus

Bir Hakeim* 21 — Flexibus

*Verdun-Préfecture

41 *Docteur Martin

MEYLAN

CORENC

LA TRONCHE

GIÈRES

SAINT-MARTIN-D'HÈRES

L'Isère

Domaine Universitaire

Parc de l'Ile d'Amour

Bibliothèque François Mitterrand

Collège La Moulinière

Collège Le Chamandier

Maison de la Promotion Sociale

CFP

École Supérieure de Commerce

Bibliothèque Gabriel Péri

Cimetière du Grand Sablon

Cimetière Saint-Roch

Parc de l'Ile Verte

Cité Administrative

Stade des Alpes

Parc Paul Mistral

Palais des Sports

Stade Benoît Frachon

ISTG

Anneau de vitesse

Nef Chavant

Tour Perret

Halle Clémenceau

l'Abbaye

Rue Paul Langevin

Av. de la Cascherie

Croizat

Av. Jean Jaurès

Avenue A. Gabriel Péri

Bd de la Chantourne

Rue des Sports

Rue Jean Jaurès

Route de la Perrière

Rue de la Gare

Rue A. Berges

Rue Charles Martin

Rue des Sapins

D11

A41

RN87

Route de Lyon

Bd Maréchal Leclerc

Av. Maréchal Randon

Av. du Grand Sablon

D 1090

R. Com. Gamot

Rue Hébert

R. Malakoff

Av. de Paris

R. Lesdiguières

R. Condillac

R. Claude Genin

R. Léon Jouhaux

Clémenceau

Av. Jules Vallès

Rue de la Libération

Rue de la Liberté

Rue du Vercors

Rue Ampère

Rue Fantin Latour

Rue Jean Jaurès

Rue Jean Jaurès

Rue de la Gare

51

SASSENAGE **Les Engenières** - SASSENAGE **L'Ovalie**
SEYSSINS **Le Prisme** - SEYSSINET-PARISET **Cimetière**

55 SASSENAGE Maladière / SEYSSINET-PARISET Village

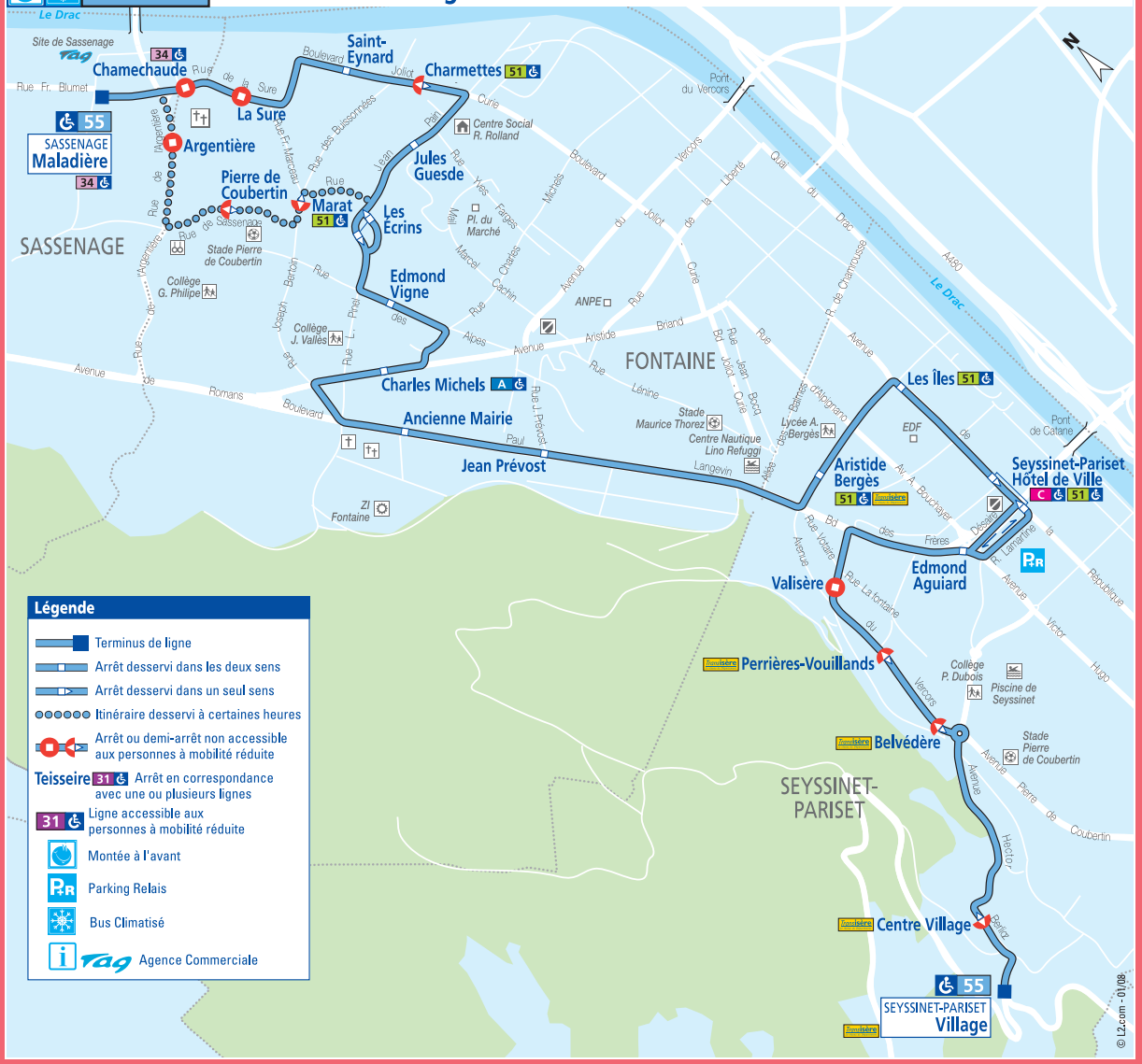

© L2.com - 01/08

Le service PMR,
à la disposition des personnes à mobilité réduite

À VOTRE ÉCOUTE !

Une permanence téléphonique est à votre disposition au

04 76 20 66 33

- De 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h du lundi au jeudi.
- De 7h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi et pendant les vacances scolaires.

Les transports du service PMR fonctionnent tous les jours de l'année, y compris le dimanche et les jours fériés, sauf le 1er mai :

- De 6h30 à 22h du lundi au mercredi,
- De 6h30 à 00h30 les jeudi et vendredi,
- De 7h15 à 00h30 le samedi,
- De 8h15 à 21h le dimanche et les jours fériés.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Le service PMR répond aux besoins de déplacements des personnes à mobilité réduite qui, du fait de leur handicap, ne peuvent pas emprunter le réseau TAG seules ou accompagnées.

Il assure le transport des personnes :

- En fauteuil roulant.
- Ayant des difficultés déambulatoires (accès soumis à avis médical),
- Malvoyantes ou non-voyantes bénéficiaires de la carte d'invalidité civile avec mention "cécité" ou la carte "Étoile Verte", accompagnées ou non d'un chien guide.
- La personne peut être accompagnée par une seule personne valide, munie d'un titre de transport valable.
- Habitant et circulant dans l'aire des 26 communes de l'agglomération grenobloise : Claix, Corenc, Domène, Echirolles, Eybens, Fontaine, Grenoble, Gières, La Tronche, Fontanil-Cornillon, Le Gua, Meylan, Murianette, Noyarey, Poisat, Pont-de-Claix, Saint-Egrève, Saint-Martin-le-Vinoux, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Paul-de-Varces, Sassenage, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Varces, Veurey, Vif.

Mode d'emploi :
le service PMR

Deux modes de fonctionnement vous sont proposés à bord de minibus TAG aménagés :

UN SERVICE À LA DEMANDE POUR DES VOYAGES OCCASIONNELS :

Les demandes ponctuelles de transport sont prises en compte par appel téléphonique dans un délai minimum de 24h avant la date du déplacement. Elles sont planifiées en fonction des circuits existants, des moyens disponibles et peuvent être regroupées.

Lors de la réservation, vous devez indiquer si vous êtes accompagné.

Le service de transport à la demande est accessible avec la tarification habituelle TAG (carte à voyages ou abonnement).
Chaque prise en charge équivaut à un voyage.

UN SERVICE RÉGULIER POUR LES CLIENTS ABONNÉS :

Il concerne des transports réguliers qui se répètent à l'identique (mêmes adresses, mêmes horaires).

Comment s'abonner au service PMR ?

Les demandes d'abonnement sont à envoyer par écrit au service PMR dans un délai minimum de trois semaines (hors vacances scolaires) avant la date du 1er voyage.

Elles sont étudiées en fonction des circuits existants et des moyens disponibles. Le service PMR se charge des demandes d'aide financière auprès du SMTC.

Dans un délai maximum de 3 semaines, le service PMR vous rend réponse et les trajets sont planifiés.

Les tarifs
(valables au 01/01/2008)

DEUX ABONNEMENTS MENSUELS
avec aide financière possible,
sont proposés :

274 € par mois — Abonnement complet représentant 2 voyages réguliers par jour (même heure, même déplacement) avec un maximum de 12 voyages par semaine.

137 € par mois — Demi-abonnement : 6 voyages réguliers par semaine (même heure, même déplacement).

Grâce aux allocations versées par le Conseil général de l'Isère et/ou l'aide au transport versée par le SMTC, le coût restant à la charge du client abonné du service PMR est équivalent au tarif correspondant sur le réseau général.

Pour les modalités financières, merci de s'adresser au service administratif PMR au 04 76 20 66 33.

Notes

Pour bien voyager
avec le service PMR

La prise en charge

- Vous êtes pris en charge en minibus TAG à l'adresse demandée, sous réserve d'accès possible pour les minibus, ou à l'arrêt de bus le plus proche.
- La prestation s'effectue de porte à porte, sans accompagnement à l'intérieur des bâtiments. Le conducteur a pour mission de vous aider à monter ou à descendre du véhicule.
- Pour garantir la ponctualité du service offert à tous, vous devez être présent sur le lieu de rendez-vous 5 minutes à l'avance,
- Tout retard doit rester exceptionnel. Au-delà de 5 minutes, le conducteur poursuit son trajet.
- Toute annulation de demande de transport doit rester exceptionnelle et être faite au moins 24 h à l'avance.
- En cas de changement d'adresse ou d'horaire sur un déplacement régulier, le service PMR doit être averti trois semaines avant.

À la montée dans le véhicule

- Remettez au conducteur votre titre de transport afin qu'il le valide. Si vous n'en disposez pas, vous pouvez acheter une carte 1 voyage (1,30 euros) auprès du conducteur.
- Conformez-vous aux instructions du conducteur pour votre positionnement dans le véhicule,
- Le conducteur attachera votre fauteuil roulant au plancher du véhicule à l'aide de crochets spécifiques,
- Restez obligatoirement attaché à votre fauteuil et/ou à votre siège avec une ceinture de sécurité. Pour les personnes en fauteuil roulant, la fourniture de la ceinture reste à votre charge.